

AVIS PUBLIC

Tribunal administratif du travail

DOSSIER 1362575-71-2404

Avis est par les présentes donné que l'**Union des artistes (UDA)** a déposé une demande de reconnaissance auprès du Tribunal administratif du travail le 4 avril 2024 pour représenter :

Tous les recherchistes et les chefs recherchistes œuvrant sur une production audiovisuelle, à l'exception de ceux qui œuvrent en langue anglaise, dans la province de Québec.

Tout artiste et toute association d'artistes de même que tout producteur et toute association de producteurs qui désirent intervenir devant le Tribunal doivent le faire **AU PLUS TARD LE 9 MAI 2024**, au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur intervention.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci doit présenter sa demande de reconnaissance au Tribunal **AU PLUS TARD LE 9 MAI 2024**.

Toute intervention de même que toute demande de reconnaissance concurrente doivent être transmises par écrit au Tribunal via les services en ligne accessibles à partir du site www.tat.gouv.qc.ca, par courriel dans la boîte suivante : tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca, par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Le directeur du greffe et des opérations,
Jean Veilleux

Québec 